

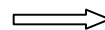
Club de gymnastique l'Envol de Lévis

GÉNÉRALITÉS

- Les athlètes du secteur compétitif s'entraînent sur une base hebdomadaire de 2 heures à 22.5 heures.
- Elles doivent fournir suffisamment d'efforts soutenus, de volonté et de motivation en entraînement et en compétition.
- Les gymnastes doivent respecter les règles du code d'éthique du club l'Envol.
- Afin de faire partie du secteur compétitif, les parents devront acquitter les frais d'inscription, d'affiliation, de compétitions, de chorégraphie et les frais vestimentaires selon la catégorie de la gymnaste.
- L'année gymnique 2010-2011 au secteur compétitif comprendra 15 ou 16 semaines à l'automne (selon la catégorie de la gymnaste), 23 semaines à l'hiver/printemps et 8 semaines à l'été. Pour un total de : 46 ou 47 semaines. La facturation de la session d'été ainsi que les politiques applicables pour l'été seulement seront remis au courant du mois de mai 2011.
- Les divers congés fériés sont considérés dans les frais d'inscription.
- Les cours annulés pour des forces majeures (ex. tempête de neige) ne seront pas repris et/ou remboursés. Un message téléphonique sur le répondeur du club et/ou Internet vous indiquera la décision adoptée. Sur semaine : Message à partir de 15h00 et la fin de semaine à partir de 7h30.
- Les heures d'entraînement publiées par le club en début de session sont les seules offertes. Ces heures ont été déterminées selon les règles de la Fédération de gymnastique du Québec. Exemple : CR3 (maximum 10 heures par semaine)
- Les ratios : Nombre de gymnastes VS entraîneur ont été déterminés à partir des exigences de la Fédération. Au secteur compétitif, tout dépendant du niveau et de l'âge des gymnastes, le ratio qui a été déterminé est de 12 gymnastes maximum /pour un entraîneur.
- Les horaires de cours pourront être modifiés d'une session à une autre afin d'être adaptés à l'horaire scolaire des entraîneurs.
- L'athlète peut, SEULEMENT avec l'autorisation de son entraîneur et de la responsable technique, s'entraîner moins d'heures que l'horaire de son groupe. Cependant, le paiement doit être fait selon le nombre d'heures offertes pour son groupe. Les athlètes de niveau collégial, entraîneurs du club et très jeunes athlètes (4 ans et moins) sont exclus de cette politique.

PAIEMENTS DES FRAIS D'INSCRIPTION

- **Païement des cours :**
 - 1- Possibilités de payer par carte de crédit. Des frais de services de 5% s'appliqueront. Votre enregistrement sur le site transactionnel AMILIA est très sécuritaire. Il vous permettra de faire le paiement des cours de gymnastique de votre enfant en pré autorisant les mensualités sur votre carte de crédit.
 - 2- L'autre possibilité est de remettre des chèques post-datés au nom du club de gymnastique de Lévis. En y inscrivant le nom de votre enfant au bas du chèque ainsi que le mois de la mensualité payé.
 - En un seul versement: daté du 31 août au montant total incluant les frais d'affiliation, En 2 versements égaux: Daté du 31 août et le second du 1^{er} janvier 2010, En 4 versements égaux: 31 août, 1^{er} novembre, 1^{er} janvier, et 1^{er} avril. En 10 versements égaux: Au 1^{er} de chaque mois (septembre à juin).
- **TOUS LES CHÈQUES POSTDATÉS AINSI QUE LE FORMULAIRE REMPLI DOIVENT ÊTRE REMIS LE OU AVANT LE 30 AOÛT 2010.**
- Les dépôts seront effectués au courant de la première semaine du mois. Les chèques datés autrement que le 1^{er} du mois seront déposés à la première semaine du mois suivant.
- Des frais de **15,00\$** seront facturés pour les chèques sans provision.
- Pour toute question relative à la facturation, vous pouvez maintenant vous adresser à madame Sonya Pelletier.
- **Rabais familial:** Politique de rabais familial applicable seulement pour les frais d'inscription de plus d'un enfant : -5% pour 2^e enfant, -10% 3^e enfant et plus. Pour les rabais, l'ordre des factures est selon l'ordre décroissant des montants. Ex.#1 300\$ (aucun rabais), #2 200\$ (-5%), # 3 (-10%). Vous pouvez soustraire le rabais sur le 1^{er} versement ou encore sur chaque mensualité.
- **Affiliation:** Droit perçu par la Fédération de gymnastique du Québec. Tarif établi selon le niveau de compétition de la gymnaste. Pré-Élite 15,00\$, Défi (1 et 2) 40\$, CR3 46 \$ (sujet à changement/Association régionale de gymnastique), Défi (3 à 6) 78\$, (P2 à P5) 104\$, (PNN et Open) 126\$. **Ce montant est payable lors de la première mensualité soit celle du 1er septembre. Important :** Le club ne paiera plus les frais d'affiliation des athlètes qui n'auront pas remis leur paiement le 1^{er} septembre 2010. L'affiliation permet aux gymnastes d'avoir le droit de participer aux compétitions durant l'année 2010-2011.
- **Compte en souffrance :** Les athlètes ayant à leur dossier un solde à payer pour l'année gymnique 2009-2010 devront acquitter les frais avant de pouvoir se réinscrire à l'année gymnique. Une entente avec la directrice devra avoir lieu si la situation financière ne permet pas à la famille de régler la totalité de la facture de 2009-2010. Plus de 2 mois sans paiement, peut entraîner le refus à l'athlète de participer aux entraînements et aux compétitions et ce, jusqu'à ce qu'une entente soit prise avec la directrice. L'admission des athlètes aux cours d'été 2010 ne sera possible seulement si les frais d'affiliation (des mois de septembre au mois de juin) et les frais de compétition sont réglés en totalité. Pour le PALS, tout compte en souffrance doit être réglé ou faire l'objet d'une entente avec la directrice pour une réadmission au programme.
- **Politique d'implication bénévole:** Comme la plupart des organismes sportifs de la région, dorénavant nous exigeons des heures de bénévolat pour les parents de chaque famille au secteur compétitif. Un montant de **100.00\$** sera chargé pour chaque famille inscrite au secteur compétitif. Si les parents exécutent **10**



heures de bénévolat, ce montant sera crédité à la session d'été 2011. Sinon, le montant sera retenu par le club. Veuillez noter que le temps d'implication des gymnastes ne comptera pas. Seules les heures des parents pourront être considérées. Nouveau cette année : Chaque heure de bénévolat effectuée équivaut à 10,00\$.

COMPÉTITIONS

- Les gymnastes qui ne désirent pas participer aux compétitions ne pourront pas intégrer les groupes du secteur compétitif. À moins de raisons majeures empêchant la participation à une compétition, les gymnastes doivent participer à toutes les compétitions du calendrier s'appliquant à leur catégorie.
- Toutes les gymnastes seront inscrites aux compétitions à moins d'un avis contraire de l'entraîneur. Dans cette situation, l'entraîneur communiquera avec vous pour vous expliquer les raisons de la non-participation de votre enfant. La décision finale revient à l'entraîneur de votre enfant.
- La compétition remplacera le cours qui devait se dérouler durant la fin de semaine. Un cours du vendredi soir qui doit être annulé du au déplacement de l'entraîneur à la compétition ne sera pas repris.
- Le maillot de compétition est obligatoire pour toutes les gymnastes du secteur compétitif. Le survêtement est obligatoire pour ces catégories seulement : Catégories provinciales (P2 à P5), Défi 3 à 6 et le National. Pour les catégories défi 1 et 2 et CR3, le survêtement est facultatif. Cette année, le club aura un nouveau survêtement et ce, pour les trois prochaines années. L'an prochain, ce sera le maillot de compétition qui sera changé.
- Les frais relatifs aux compétitions devront dorénavant être remis en début d'année en chèques post-datés. À la réunion du 30 août, nous vous remettrons une feuille à ce sujet.
- Frais de compétitions (Approximatif/ Sujet à changement pour 2010-2011: Provinciales et Nationales 75.00\$, CR3 et Défi 1 et 2 48.00\$, Défi 3 à 6 55.00\$).
- Les frais d'inscription aux compétitions sont, à priori, non remboursables une fois qu'ils sont postés au comité organisateur. Il est donc important de signaler par écrit à l'entraîneur ou au responsable de secteur de la non-participation d'une athlète et ce, deux mois avant la tenue de la compétition. La seule possibilité de remboursement, est une blessure de la gymnaste. Toutefois, le parent doit remettre **17 jours avant la tenue de la compétition** une demande écrite ainsi qu'un billet médical justifiant l'impossibilité de participer à la compétition. (Boîte de réception des paiements)
- Pas d'avis écrit à l'entraîneur ou au responsable de secteur, pas de billet médical (au moins 17 jours avant la compétition)= pas de remboursement-La compétition sera facturée.

CHORÉGRAPHIES (Catégories CR3, Provinciales et Nationales seulement)

- La routine de poutre et de sol sont obligatoires pour pouvoir participer aux compétitions des catégories CR3, provinciales et nationales. Les catégories pré-élite et défi n'ont pas de chorégraphie.
- Une routine de poutre et de sol peuvent être conservées par l'athlète pour une durée de +/- 2 ans.
- Les frais pour la conception des chorégraphies sont de 75,00\$ par gymnaste et sont payables par chèque au club de gymnastique de Lévis et ce, avant le début de la conception des chorégraphies.
- Pour les athlètes des catégories CR3, le montant sera déterminé selon le nombre de gymnastes qui utiliseront la même chorégraphie. L'entraîneur vous indiquera le tarif à payer.
- L'entraîneur des athlètes a le droit de regard sur le choix de la musique utilisée pour la conception de la routine de sol.
- Une athlète qui aimerait utiliser les services d'une personne à l'extérieur du club devra payer celle-ci au tarif demandé. L'athlète devra demander à son entraîneur la permission tant qu'au choix de la chorégraphe et des plages horaires choisies pour apprendre les chorégraphies.
- La personne qui créera la nouvelle chorégraphie doit s'adresser à l'entraîneur de la gymnaste avant de commencer sa création. Cette mesure sert à connaître les exigences de la routine.
- Un entraîneur a le droit de faire reprendre certains passages de la chorégraphie qui ne seraient pas adaptés à la musique, au style de la gymnaste ou encore aux exigences de la composition de la routine (jugement).

ABANDONS ET BLESSURES

- Pour un abandon ou un arrêt temporaire suite à une blessure, un remboursement des cours est possible. Le club respecte la Loi de la protection des consommateurs à cet effet. Le formulaire à ces fins devra être rempli et remis accompagné d'une lettre rédigée par le parent justifiant la raison de l'abandon des cours ou de l'arrêt temporaire. Cette demande doit être obligatoirement accompagnée d'un billet médical provenant du médecin.
- Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec ne sont pas remboursables à moins d'un abandon avant le 28 septembre 2010.
- Les athlètes inscrits au Programme Arts, Langues et Sports ne peuvent toutefois pas résilier leur contrat d'inscription à la gymnastique puisque l'inscription aux cours de gymnastique fait partie intégrante de leur programme scolaire. Voir document joint.

Consulter les formulaires de résiliation et d'arrêt temporaire pour de plus amples informations.

*****Une fois signée, cette feuille doit être remise au club de gymnastique l'Envol de Lévis.*****

Nous vous suggérons de faire une copie pour garder à vos dossiers.

Je signe en ce jour de _____ 2010 ce document relatant les politiques administratives du club de gymnastique l'Envol de Lévis. J'ai pris connaissance de chacune des politiques et je confirme mon consentement sur l'ensemble de celles-ci.

Signature du parent ou athlète de 18 ans et plus _____

Nom de l'athlète :